

PNA

Programme National pour l'Alimentation  
« Bien manger, c'est l'affaire de tous »



*Etablir un nouveau pacte entre les acteurs de la filière  
céréalière et les consommateurs*

## Une politique publique de l'alimentation : le PNA

- ❑ Par qui ? Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
- ❑ Quand ? Présenté le 28 septembre 2010
- ❑ Pourquoi ? Garantir une alimentation sûre, de qualité et respectueuse de l'environnement à tous
- ❑ Qui ? Les professionnels de la fourche à la fourchette
- ❑ Comment ? Par des actions concrètes sur le terrain
- ❑ Avec qui ? Consommateurs, association, professionnels des filières, collectivités territoriales, ministères

# Une politique publique de l'alimentation : le PNA

## □ Quoi ? Les 4 axes du PNA

### ➤ **Faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation**

Ex: inciter la restauration collective à améliorer la qualité, l'équilibre des repas servis aux personnes

### ➤ **Développer une offre alimentaire de qualité**

Ex : développer les signes de qualité

### ➤ **Favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation**

Ex : étiquetage des produits ou « classe du goût »

### ➤ **Promouvoir notre patrimoine alimentaire en France**

Ex : inventaire des aliments et des recettes par région

# Les pôles accessibilité et la mise en œuvre du PNA pour chaque famille de produits

- ❑ **Déclinaison du PNA par filière en relation avec les interprofessions**
- ❑ **Il existe à ce jour 3 pôles accessibilité**
  - 1 pôle accessibilité « Fruits et légumes » (2005)
  - 1 pôle accessibilité « Céréales et produits céréaliers » (mars 2010)
  - 1 pôle accessibilité « Produits de la pêche et de l'aquaculture » (avril 2010)
- ❑ **Financement multipartenaire** : Pouvoir publics, interprofessions, collectivités, structures privées



*Lancement du pôle accessibilité « céréales et produits céréaliers » à la DGAL le 22 mars 2011*

## Les pôles accessibilité : Lever les freins à la consommation

**Un pôle accessibilité est un cadre entre les pouvoirs publics, une interprofession et des consommateurs pour faire incuber des projets permettant de lever les freins à la consommation et d'améliorer l'accessibilité d'un produit alimentaire en cohérence avec les recommandations nutritionnelles, au double bénéfice des consommateurs et des professionnels de la filière.**

L'exemple  
du pôle accessibilité  
« Céréales et produits céréaliers »

## Pôle accessibilité « Céréales et produits céréaliers »

- ❑ Réunion de lancement le 22 mars 2011 à la DGAL
- ❑ Réunion de pilotage le 7 juin 2011 à la DRIAAF Île-de-France
- ❑ Première réunion du comité de sélection le 7 septembre 2011 à la DGAL
- **4 projets en cours d'incubation**
  - parcours pédagogique « blé/farine/pain » à destination des enseignants et enfants du CE2 au CM2
  - cahier de recettes sur les céréales et les produits céréaliers à destination des chefs cuisiniers en restauration collective
  - livre d'accueil des scolaires chez les professionnels de la filière (céréalière).
  - Parcours pédagogique « blé/farine/biscuits&gâteaux »

# Gouvernance du pôle

Gouvernance politique	Gouvernance technique
<u>Président du pôle</u> : Président d'Intercéréales (Joseph Nicot)	<u>Secrétaire général du pôle</u> : Président de Passion Céréales (Jean-François Gleizes)
<u>Organe actif/exécutif/opérationnel</u> : Passion Céréales, en relation étroite avec Intercéréales et la DGAL	



# Membres du pôle

- **Pouvoirs Publics**

Ministère de l'agriculture (DGAL, DGER, DGPAAT, DICOM)

Ministère de la santé (DGS)

Ministère de l'éducation nationale (DGESCO)

Ministère de l'économie (DGCCRF)

Ministère de la solidarité de l'action sociale

FranceAgriMer

- **Interprofession**

Intercéréales et ses 13 familles - Passion Céréales, Cifap, Arvalis – Institut du végétal

CGAD, CNBF

ANIA, Alliance 7, FEBPF, Brasseurs de France

SIFPAF

- **Les consommateurs/société civile**

AMF/Ecomaires

UFC – Que Choisir / CLCV (Consommation logement et cadre de vie)

INC (Institut National de la Consommation)

CCC (Association de la Restauration Collective en Gestion Directe)

SNRC (Syndicat National de la Restauration Collective)

AFDN (Association Française des Diététiciens Nutritionnistes)

# Gouvernance du pôle

- **Gouvernance technique** : Un comité de sélection qui évalue les dossiers après avoir fait l'appel à projet (Intercéréales, Passion Céréales, DGAL, DGS, DGESCO, FAM)
- **Gouvernance financière**
  - Pas de fonds de roulement pour le pôle
  - Un projet présenté dans le cadre du pôle doit être financé à minima à hauteur de 50% du coût total.
- **Les accords collectifs PNA sont intégrés dans le pôle**
- **Axe stratégique du pôle**
  - accessibilité physique et psychologique
  - éducation alimentaire
  - développement pédagogique

## Critères d'éligibilité

- Projets collaboratifs éventuellement multiproduits à caractère innovant et d'intérêt général
- Actions sur l'accessibilité des céréales et produits céréaliers à travers un travail sur la demande (par exemple, incitations à la consommation) et/ou sur l'offre alimentaire (améliorer la connaissance des aliments : qualités technologique, sanitaire, nutritionnel et organoleptique) et/ou sur la création de valeurs.
- Ciblés prioritairement des actions spécifiques pour les jeunes, les faibles/petits consommateurs et les plus démunis

# Critères d'éligibilité

- Contribution effective du projet à l'augmentation de la consommation des céréales et produits céréaliers
- Caractère exemplaire du projet (projets pilotes qui peuvent être généralisés, valeur d'exemple)
- Evaluation prévue de l'action (indicateurs, etc.), y compris au regard de sa généralisation éventuelle
- Priorité est également donnée aux projets de filière, en lien avec la politique de filière retenue dans le cadre régional ou national.